

# FOCUS 18

Mars 2017

## Bruxelles en 10 chiffres

Amynah Gangji, Pierre-François Michiels, Astrid Romain

En février, l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse a publié le Mini-Bru 2017. Cette brochure rassemble de nombreux chiffres concernant la Région de Bruxelles-Capitale et illustre différentes facettes des réalités bruxelloises. Ce Focus n°18 propose, sur base de 10 chiffres du Mini-Bru, un tour d'horizon plus analytique des atouts de Bruxelles mais aussi des défis auxquels elle est confrontée. Quelle est l'importance des ressortissants de l'Union européenne ? À combien s'élève le revenu disponible d'un Bruxellois ? Comment se répartissent les dépenses de la R&D ? Quel est le niveau d'instruction de la population ? Quelles sont les caractéristiques du parc de logements ? Comment évolue le nombre de cyclistes ? Découvrez la réponse à ces questions et à d'autres dans la suite de ce Focus.

### 1) Plus de 270 000 ressortissants de l'Union européenne à Bruxelles

La Région de Bruxelles-Capitale (RBC) compte un grand nombre d'habitants de nationalité étrangère<sup>[1]</sup>. Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, 411 075 personnes résidant à Bruxelles n'ont pas la nationalité belge, ce qui représente un peu moins de 35 % de la population totale (01). Cette proportion est trois fois plus élevée que la moyenne nationale qui dépasse à peine 11 %.

Les ressortissants d'un pays de l'Union européenne constituent de loin le principal groupe de nationalité étrangère à Bruxelles. Ensemble, ils représentent 273 255 personnes au 1<sup>er</sup> janvier 2016, ce qui implique

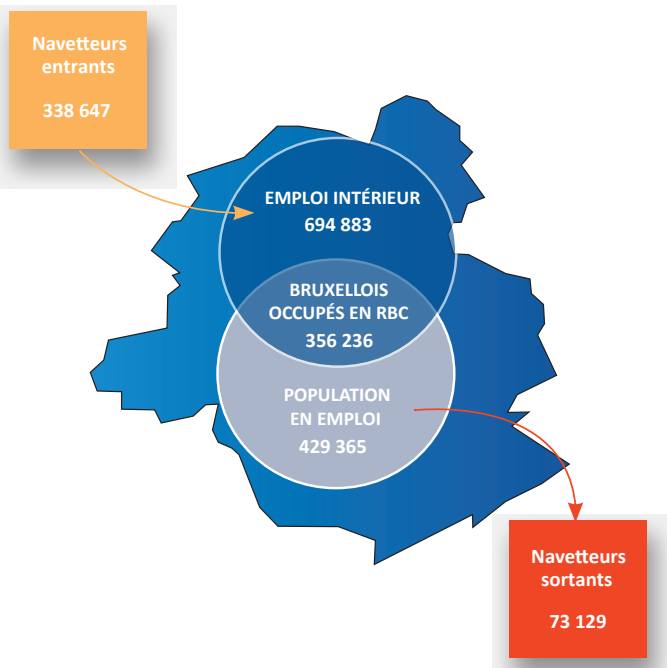
que **sur 10 habitants bruxellois n'ayant pas la nationalité belge, près de 7 sont de nationalité d'un pays de l'Union européenne**. Forte de la présence de plus de 62 000 de ses ressortissants sur le territoire régional, la France occupe sans conteste la première place du classement. Les Français devançant ainsi largement les Marocains qui arrivent en deuxième position avec un peu plus de 38 000 personnes. Plusieurs pays d'Europe centrale et orientale qui ont adhéré plus récemment à l'Union européenne ont fait leur apparition dans le top 10 des nationalités étrangères au cours des dix dernières années. C'est le cas en particulier de la Roumanie (environ 36 700 personnes), de la Pologne (26 400) et de la Bulgarie (11 400).

Par ailleurs, la figure 01 montre que **les ressortissants d'un pays de l'Union européenne ont contribué de façon**

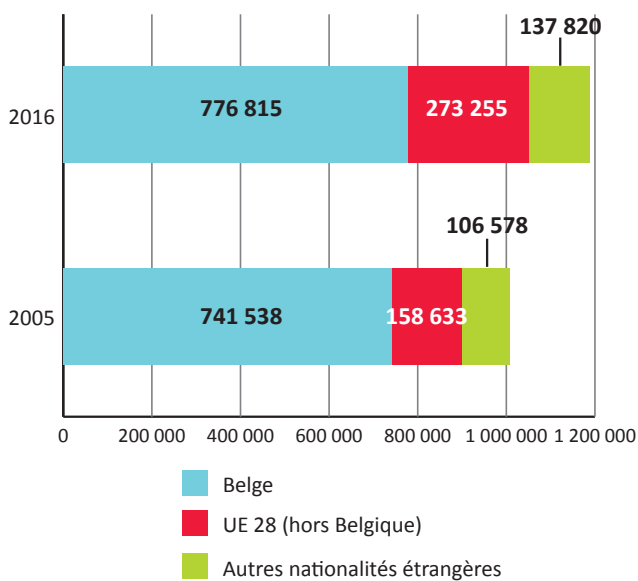
**importante à la forte croissance de la population bruxelloise totale ces dernières années.** Entre 2005 et 2016, leur nombre a augmenté de 72 % alors que l'ensemble de la population résidant à Bruxelles a progressé de 18 %. Durant cette période, le groupe composé des nationalités de l'Union européenne a gagné près de 115 000 unités tandis que 35 000 personnes seulement ont rejoint le groupe des résidents belges. Le nombre de Bruxellois qui possèdent une autre nationalité étrangère a de son côté augmenté d'un peu plus de 31 000 unités. Les pays de l'Union européenne se distinguent donc nettement dans cette évolution puisqu'ils représentent à eux seuls plus de 60 % de l'augmentation de la population à Bruxelles. Notamment, la présence de ressortissants de certains pays d'Europe centrale et orientale a été littéralement décuplée. Le nombre de Roumains et Bulgares a ainsi été multiplié respectivement par 14 et 11 entre 2005 et 2016.

**distingue très nettement Bruxelles des deux autres régions belges.**

**2a Marché du travail en RBC en 2015 (nombre de personnes) <sup>1</sup>**



**01 Population bruxelloise selon la nationalité (nombre de personnes)**



Sources : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

Source : SPF Economie - Statistics Belgium (EFT)  
<sup>1</sup> Population de 15 à 64 ans

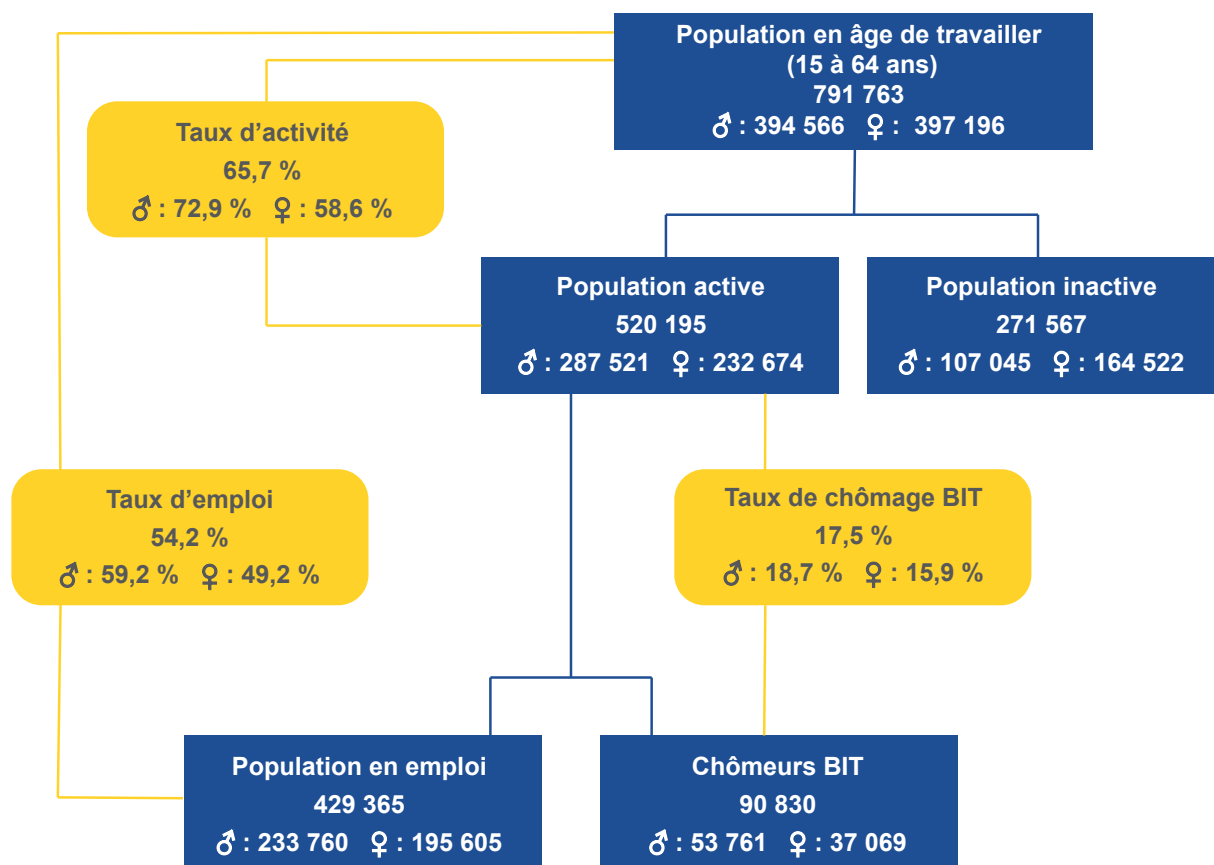
En prenant en compte les navetteurs bruxellois qui quittent le territoire régional pour travailler, Bruxelles totalise une population en emploi de 429 365 personnes. Si on rapporte ce nombre de Bruxellois ayant un emploi à la population en âge de travailler, c'est-à-dire de 15 à 64 ans, on obtient un taux d'emploi de 54,2 % (2b). Avec un tel score, **le taux d'emploi à Bruxelles reste largement inférieur à celui de la Belgique** (61,8 %). La population bruxelloise en emploi a pourtant augmenté bien plus rapidement que dans le reste du pays au cours des dernières années. Mais cela n'a pas été suffisant pour absorber la croissance encore plus élevée de la population en âge de travailler en raison du boom démographique que la Région bruxelloise a connu depuis le début des années 2000.

## 2) Près d'un emploi sur deux à Bruxelles est occupé par un navetteur

La Région de Bruxelles-Capitale constitue le premier bassin d'emploi en Belgique, avec 694 883 travailleurs occupés sur son territoire en 2015 (2a). Parmi ceux-ci, un peu plus de la moitié sont des Bruxellois. Cela signifie qu'environ un emploi sur deux localisés à Bruxelles est occupé par un travailleur qui fait la navette depuis la Flandre ou la Wallonie. **Ce nombre important de navetteurs entrants sur le marché du travail bruxellois est une caractéristique qui**

En matière de taux d'emploi, on observe également un écart important entre les femmes et les hommes qui résident à Bruxelles. **Le taux d'emploi plus faible des Bruxelloises s'explique par la moindre participation des femmes sur le marché du travail** qui se traduit par un taux d'activité particulièrement bas (59 % seulement). À l'inverse, leur position en ce qui concerne le chômage est un peu plus favorable que celle des hommes.

**La problématique du chômage continue d'être plus présente à Bruxelles** que dans le reste du pays même si certaines améliorations ont pu être observées récemment. Le nombre de chômeurs bruxellois



Source : SPF Economie – Statistics Belgium (EFT)

<sup>1</sup> Population de 15 à 64 ans. Le total d'une catégorie peut différer légèrement de la somme de ses composantes en raison des arrondis.

atteint 90 830 en 2015, ce qui correspond à un taux de chômage de 17,5 % (concept BIT → Glossaire). Ce taux s'inscrit en net recul par rapport au pic de 19,3 % en 2013 mais reste largement supérieur aux 8,6 % observés pour l'ensemble de la Belgique.

### 3) Le revenu disponible moyen d'un Bruxellois est de 17 761 euros

Selon les prévisions, le revenu disponible (→ Glossaire) des ménages bruxellois devrait s'élever à 17 761 euros par habitant en 2016. Pour la Belgique, ce montant atteindrait 19 507 euros.

**Les revenus du travail<sup>[2]</sup> générés par les indépendants et surtout par les salariés constituent la principale composante du revenu disponible (03).** Les revenus du travail devraient ainsi représenter 14 446 euros par Bruxellois en 2016, contre 15 943 euros au niveau belge. Cet écart s'explique entre autres par la faiblesse du taux d'emploi à Bruxelles (voir point 2). Un taux d'emploi inférieur pénalise en effet le revenu des ménages puisque, **pour l'ensemble de la Région**

**bruxelloise, cela implique que moins de revenus sont générés à travers le travail de ses habitants.**

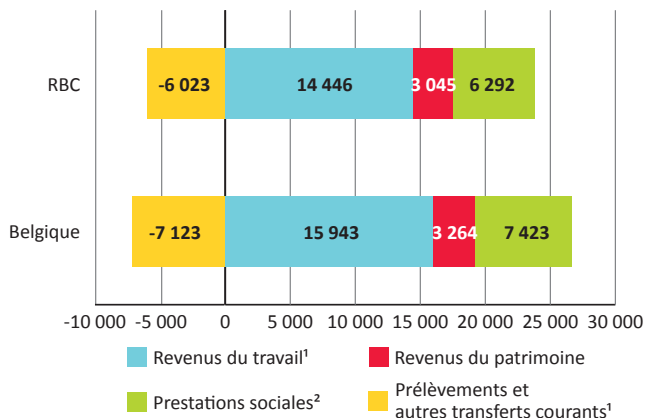
Outre le travail, une part du revenu disponible provient également du patrimoine des particuliers (loyers, intérêts reçus et payés, dividendes...). Ces revenus du patrimoine représentent un montant de 3 045 euros par Bruxellois en 2016.

À côté des revenus générés par l'activité économique (appelés revenus primaires) évoqués jusqu'ici, les ménages bénéficient de diverses prestations sociales : pensions, allocations de chômage ou familiales, indemnités de maladie-invalidité, revenus d'intégration... À Bruxelles, la somme de ces prestations devrait atteindre 6 292 euros par habitant, contre 7 423 euros pour la Belgique. **Le poids des prestations sociales dans la composition du revenu disponible des ménages est donc moins important du côté bruxellois.** Cela s'explique en grande partie par le fait que les pensions pèsent sensiblement moins dans le revenu disponible, étant donné la structure d'âge relativement plus jeune de la population bruxelloise.

Enfin, le revenu disponible est diminué par différents transferts et prélèvements (dont l'impôt sur le revenu

des personnes physiques). Ces charges représentent un montant de 6 023 euros par résident bruxellois, largement inférieur à la valeur nationale qui s'élève à 7 123 euros.

### 03 Composition du revenu disponible par habitant en 2016 (euros)



Source : BFP, IBSA, IWEPS, SVR - HERMREG

<sup>1</sup> Hors cotisations sociales à charge des employeurs

<sup>2</sup> Hors transferts sociaux en nature

## 4) À Bruxelles, près de la moitié des dépenses de R&D sont exécutées par le secteur public

Les dépenses consacrées à la recherche et au développement (R&D) (→ Glossaire) en Région de Bruxelles-Capitale s'élèvent à 1,1 milliard d'euros en 2013. **L'exécution de ces dépenses de R&D se répartit de façon pratiquement égale entre le secteur privé et le secteur public (04).**

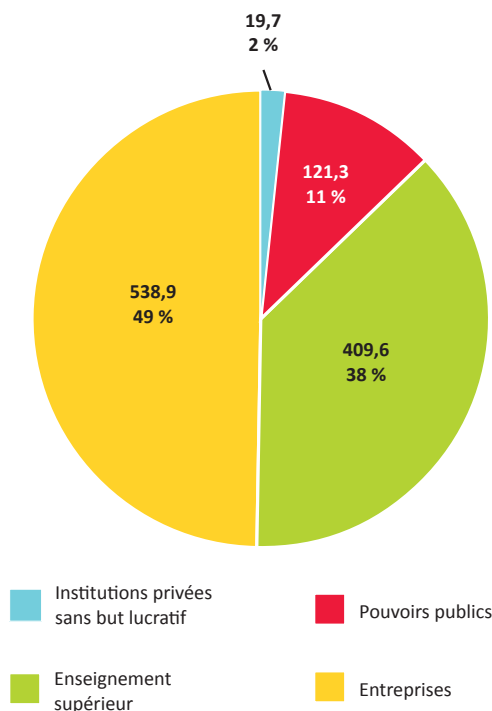
Le secteur privé se compose :

- des **entreprises**, qui sont les plus gros investisseurs en R&D (49 % du total) ;
- des **institutions privées sans but lucratif**, qui représentent à peine 2 % des dépenses en R&D.

Au sein du secteur public :

- **l'enseignement supérieur** investit le plus dans la R&D (38 % des dépenses totales). De plus, le secteur de l'enseignement supérieur **investit proportionnellement plus en R&D à Bruxelles que dans l'ensemble de la Belgique** (21 % des dépenses en R&D). La présence de nombreuses universités et hautes écoles dans la Région explique cette surreprésentation ;
- les **pouvoirs publics** sont à la base du reste des dépenses (11 %).

### 04 Répartition des dépenses intérieures brutes de R&D par secteur d'exécution en 2013 (millions d'euros et %)



Source : Belspo

La surreprésentation de l'enseignement supérieur dans la R&D en Région de Bruxelles-Capitale se marque également dans la répartition du personnel de R&D par secteur d'exécution. **Les employés les plus importants sont en effet les entreprises du secteur privé et l'enseignement supérieur.** En 2013, sur les 10 385 équivalents temps-plein dans la R&D, 39 % sont occupés dans l'enseignement supérieur et 42 % sont employés par des entreprises du secteur privé. Le reste du personnel de R&D travaille pour les institutions privées sans but lucratif (2 %) ou les pouvoirs publics (17 %).

L'importance de l'enseignement supérieur à Bruxelles influence la **composition du personnel de R&D** sur le territoire de la Région. Ce secteur emploie proportionnellement plus de **chercheurs**, car il est très impliqué dans la recherche fondamentale. En 2013, en équivalents temps-plein, la part des chercheurs dans le total du personnel de R&D à Bruxelles (74 %) est beaucoup plus élevée qu'ailleurs dans le pays (68 % en Flandre et 65 % en Wallonie).

En résumé, **la présence de nombreuses universités et hautes écoles dans la Région influence toutes les facettes de la R&D à Bruxelles.**

## 5) Les entreprises bruxelloises réalisent 26 % des exportations belges de services vers l'étranger

L'activité économique en Région bruxelloise est largement orientée vers les services. En effet, le secteur tertiaire (→ Glossaire) représente plus de 90 % de l'économie régionale, aussi bien en ce qui concerne la valeur ajoutée que l'emploi. À l'échelle nationale, ce chiffre tourne plutôt autour de 80 %. Comparé à l'ensemble de la Belgique, le poids des services est donc bien plus important au niveau bruxellois.

Cette prépondérance des activités liées aux services se reflète de façon logique dans la structure des exportations bruxelloises vers l'étranger qui s'élèvent à 47,7 milliards d'euros en 2013 (05). Dans ce montant total, 22,6 milliards d'euros concernent des exportations de services, soit un peu moins de la moitié. Cela marque une forte différence par rapport à l'ensemble du pays puisque la part des services n'atteint que 26 % au niveau national. **Le poids des exportations de services est donc pratiquement deux fois plus élevé à Bruxelles.** Près de la moitié des exportations de services bruxelloises se concentrent dans deux branches : les « activités spécialisées, scientifiques et techniques<sup>[3]</sup> » et le secteur financier.

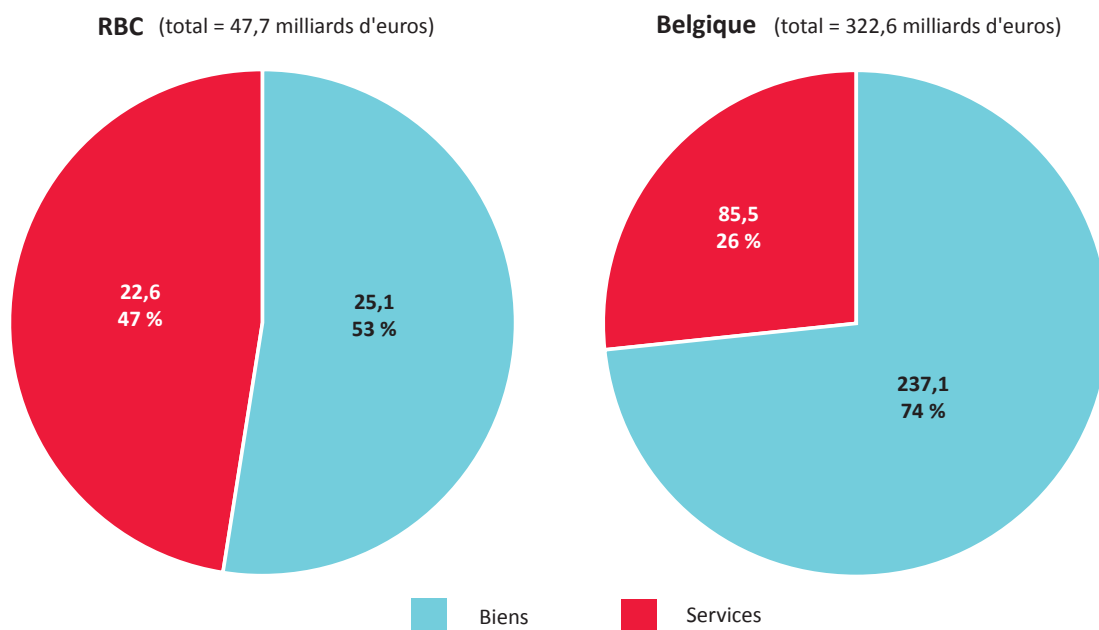
En considérant les biens et services ensemble, les exportations réalisées à Bruxelles en 2013 représentent environ 15 % des exportations belges totales vers l'étranger. Pour les seuls services, cette part grimpe à 26 % alors qu'elle ne dépasse pas 11 % pour les biens. Avec plus d'un quart du montant total des services exportés par l'ensemble des trois régions belges, **la Région bruxelloise occupe une place importante en Belgique en matière d'exportations de services vers l'étranger.**

## 6) Plus de 40 % des Bruxellois ont un haut niveau de diplôme

La Région de Bruxelles-Capitale dispose d'une main-d'œuvre qualifiée. La figure 06 illustre cette réalité à travers le niveau du plus haut diplôme obtenu par les Bruxellois âgés de 25 ans et plus.

Environ un tiers de la population bruxelloise dans cette classe d'âge dispose au maximum d'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur. Cette proportion est relativement identique entre les hommes et les femmes et assez proche de ce que l'on observe au niveau national. En revanche, **la proportion de personnes hautement diplômées est largement plus élevée à Bruxelles.** En 2015, près de 330 000 Bruxellois âgés de 25 ans et plus, hommes et femmes confondus, possèdent un haut niveau de diplôme (enseignement supérieur universitaire

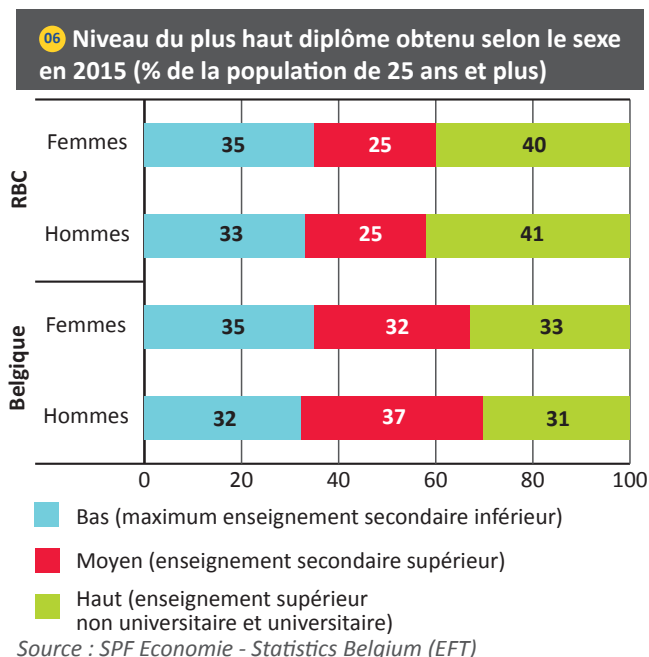
05 Exportations de biens et services vers l'étranger en 2013 (milliards d'euros et part en %)



Source : ICN

et non-universitaire). Cela représente plus de 4 personnes sur 10 dans cette catégorie d'âge. Ce rapport est plus élevé qu'au niveau national où il atteint 3 sur 10. Le constat vaut aussi bien du côté des hommes que des femmes, même si la part des femmes bruxelloises avec un haut niveau de diplôme reste légèrement inférieure à celle des hommes.

Au cours des quinze dernières années, la proportion de diplômes moyens (enseignement secondaire supérieur) est restée stable à Bruxelles. Cela représente environ un quart de la population âgée de 25 ans et plus. Par contre, **la part des personnes faiblement diplômées a diminué de façon continue au profit des personnes hautement diplômées**. Cette tendance a joué davantage en faveur des femmes. Si le nombre d'hommes bruxellois avec un niveau de diplôme bas n'a quasiment pas évolué entre 2000 et 2015, celui des femmes a reculé d'1 % par an en moyenne. Pour les niveaux de diplômes élevés, le nombre de femmes a augmenté de 3,2 % par an durant cette période, un rythme un peu plus rapide que du côté des hommes. **L'écart de niveau d'instruction entre les deux sexes s'est donc progressivement réduit** sur les quinze années écoulées.



## 7) Bruxelles propose 12 % des lits d'hôpitaux de Belgique

En 2015, selon l'administration fédérale de la Santé Publique, **la Région de Bruxelles-Capitale hébergeait 22 hôpitaux**, dont 14 hôpitaux généraux et 8 hôpitaux psychiatriques (07). Ensemble, ils représentent 13 % du nombre total d'établissements hospitaliers en Belgique.

Ces hôpitaux disposent d'environ **8 500 lits, soit 7,2 lits pour 1 000 Bruxellois**. En Belgique, on compte 6,1 lits pour 1 000 habitants. L'offre hospitalière bruxelloise est donc importante au regard de sa population (qui représente 10 % du total national). Elle reflète la centralité (→ Glossaire) de Bruxelles.

**Cette offre hospitalière élevée attire de nombreux patients des autres régions**. Selon une étude menée en 2016 par l'Observatoire de la Santé et du Social<sup>[4]</sup>, un peu plus de 50 % des séjours dans les hôpitaux universitaires situés sur le territoire de la Région sont le fait de non-Bruxellois. Dans les hôpitaux non-universitaires, la proportion de patients hospitalisés n'habitant pas Bruxelles s'élève à 30 %. Ceux-ci viennent jusqu'à Bruxelles étant donné l'offre diversifiée en soins spécialisés.

**Le nombre d'hôpitaux a diminué par rapport à 2014** tant au niveau régional que national. Le nombre de lits baisse également, mais moins fortement. Cela s'explique par la politique de fusion des hôpitaux en œuvre depuis maintenant plusieurs années.

## 8) À Bruxelles, 7 logements vendus sur 10 sont des appartements

**La Région bruxelloise constitue une zone densément peuplée et largement urbanisée**. En 2016, on compte

**07 Offre hospitalière en 2015**

	Nombre d'hôpitaux <sup>1</sup>			Nombre de lits <sup>2</sup>	
	Généraux	Psychiatriques	Total	Total	Par 1 000 hab.
RBC	14	8	22	8 457	7,2
Belgique	106	62	168	68 646	6,1

Source : SPF Santé Publique

<sup>1</sup>Nombre d'implantations principales

<sup>2</sup>Somme des lits des implantations principales et secondaires

7 361 habitants au kilomètre carré pour l'ensemble du territoire bruxellois, contre 369 au niveau de la Belgique. La densité de population varie fortement d'une commune à l'autre, frôlant 24 000 habitants/km<sup>2</sup> à Saint-Josse et n'atteignant même pas 2 000 à Watermael-Boitsfort.

La pression démographique se traduit dans le degré d'urbanisation élevé de la Région qui s'est encore renforcée au cours des dernières décennies. Selon les données du cadastre en 2015, près de la moitié de la superficie de la Région de Bruxelles-Capitale est occupée par des parcelles bâties, contre seulement 13 % pour l'ensemble du pays. Au milieu des années 1980, ces parts étaient encore respectivement de 40 % et 8 %. **Les espaces fonciers restants ou redevenant disponibles sont donc plus que jamais une ressource rare à Bruxelles**, ce qui donne lieu à une concurrence importante entre les différents usages qui peuvent en être faits. Ces facteurs ont un impact sur le parc de logements et le marché de l'immobilier à Bruxelles.

**Le parc bruxellois de logements se caractérise par une grande proportion d'appartements et d'habitations mitoyennes.** Selon les données cadastrales, un peu moins de 90 % des logements recensés à Bruxelles font partie d'immeubles à appartements ou sont des maisons mitoyennes (c'est-à-dire de type fermé, à deux façades). Au niveau belge la situation est fort différente puisque ces deux types de logements ne représentent que la moitié du nombre total de logements existants.

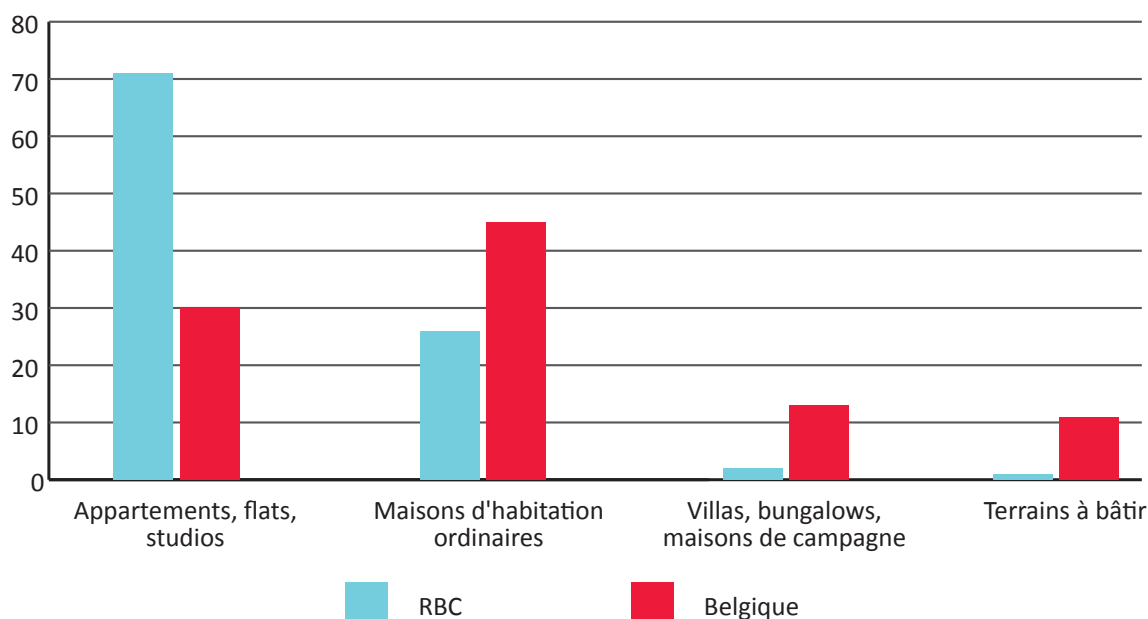
Les chiffres relatifs aux transactions immobilières résidentielles confirment la prédominance des appartements en Région bruxelloise. Sur un total de près de 12 500 ventes de logements enregistrées en 2014, environ 9 000 portent sur des appartements et 3 300 sur des maisons d'habitation ordinaires. Le nombre de villas et de terrains à bâtir vendus est marginal, avec respectivement 200 et 120 transactions en 2014. **Les appartements représentent donc 7 ventes de logements sur 10 à Bruxelles**, contre 3 pour l'ensemble de la Belgique (08). À l'inverse, la proportion de transactions portant sur des maisons d'habitation ordinaires est plus importante au niveau belge que bruxellois, avec respectivement 45 % et 26 % du nombre total de ventes.

## 9) 54 % de déchets alimentaires collectés en plus en 2015

En 2015, Bruxelles-Propreté a collecté plus de 460 000 tonnes de déchets. Un peu moins d'un tiers de ces déchets ont été collectés de façon sélective (09). Il s'agit du ramassage par Bruxelles-Propreté de déchets préalablement triés par les ménages ainsi que par certains commerces et petites entreprises. Ces collectes sélectives comprennent tout ce qui ne va pas directement à l'incinérateur.

**La part des déchets collectés sélectivement par Bruxelles-Propreté a pratiquement doublé entre**

08 Ventes immobilières par type de logements (%)

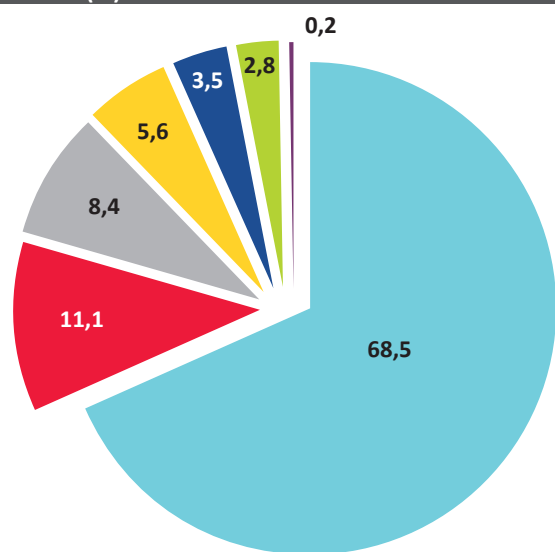


Source : SPF Economie – Statistics Belgium

**2000 et 2015, passant de 17 % à 31 %.** La gestion des déchets en Région de Bruxelles-Capitale s'est améliorée avec :

- l'implication grandissante des ménages dans le tri des déchets ;
- l'obligation du tri pour le papier/carton, les PMC, le verre et les déchets de jardin ;
- le développement de nouvelles filières (collectes et traitement) de réemploi et de recyclage.

**09 Répartition des déchets ménagers et assimilés ramassés par Bruxelles-Propreté par type de collecte en 2015 (%)**



Ordures ménagères non triées et commerciales

**Collectes sélectives**

Papiers/cartons

Autres

Verre

Déchets verts

Emballage PMC

Déchets alimentaires

Source : Bruxelles-Propreté

Les collectes les plus importantes, en termes de poids, concernent les collectes obligatoires, avec par ordre d'importance celle des papiers/cartons, des verres, des déchets verts et enfin des emballages PMC (09).

L'ensemble des collectes mises en place a permis de réduire très fortement le poids des sacs poubelles blancs et de gérer plus efficacement le traitement des déchets. Cela a notamment entraîné la réduction des volumes de déchets traités par la filière classique d'incinération.

**La Région de Bruxelles-Capitale poursuit ses efforts et s'est notamment attaquée depuis peu au tri des déchets alimentaires.** Selon Bruxelles-Environnement, chaque année, près de 25 000 tonnes de produits alimentaires sont jetés à la poubelle. Cela représente 12 % du volume de la poubelle blanche des ménages et 23 % de celle des écoles et des entreprises.

Lancée sous forme de phase test en 2013, la collecte de déchets alimentaires représentait, en 2015, 0,2 % de l'ensemble du ramassage de Bruxelles-Propreté (09). Cette collecte peut paraître minime mais elle se réalisait encore cette année-là sur base volontaire et ne recouvrait pas l'entièreté du territoire bruxellois (Evere et Etterbeek étaient les communes pilotes, rapidement suivies par d'autres communes). Elle remporte un succès grandissant d'année en année. **Le volume de déchets alimentaires récoltés est passé de 535 tonnes en 2014 à 826 tonnes en 2015, soit une hausse de 54 %.**

La Région a décidé de généraliser la collecte de ces déchets alimentaires à tout son territoire en 2017. Leur part devrait donc continuer à croître dans les années à venir et les sacs blancs devenir plus légers !

## 10) Le nombre de cyclistes a plus que triplé entre 2005 et 2016

En septembre 2005, 1 800 cyclistes entraient dans 15 carrefours bruxellois importants entre 8h et 9h du matin, selon les comptages de l'Observatoire bruxellois du vélo (10). En 2016, plus de 5 700 cyclistes s'engageaient dans ces mêmes carrefours à la même période. **Le nombre de cyclistes recensés lors de ces comptages a donc augmenté de près de 220 % en 11 ans.**

Ces observations à l'heure de pointe fournissent l'image la plus complète de la situation puisque les cyclistes y sont les plus nombreux. Chaque cycliste entrant dans le carrefour est comptabilisé et plusieurs paramètres sont enregistrés : sa provenance, sa destination, s'il s'agit d'un homme, d'une femme ou d'un enfant, s'il porte un casque, s'il roule sur un « Villo! ».

Le nombre de cyclistes a augmenté suite à une combinaison de facteurs :

- l'engorgement croissant des routes bruxelloises ;
- la mise à disposition de plus en plus étendue du service « Villo! » ;



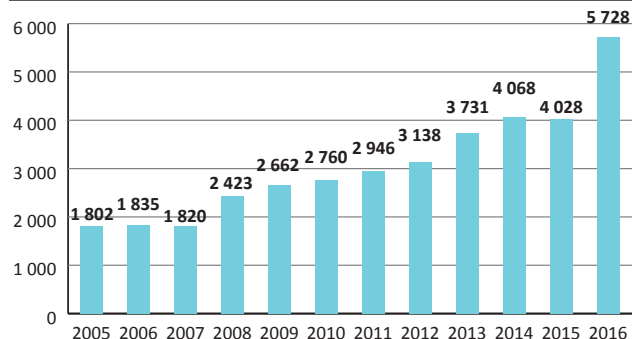
- la prise de conscience du bénéfice de rouler à vélo pour la santé et l'environnement ;
- les mesures d'accompagnement mises en place par les pouvoirs publics en faveur de l'usage du vélo (progression des infrastructures cyclables, campagnes de sensibilisation...).

La figure 10 témoigne du succès grandissant du vélo à Bruxelles. Si le constat est indéniable, l'évolution du nombre de cyclistes doit toutefois être interprétée avec prudence. Tout d'abord, il faut tenir compte de l'impact de la météo. Par exemple, il a fait moins beau en septembre 2015 qu'en septembre 2014, ce qui peut en partie expliquer la légère diminution entre ces deux années. À l'inverse, le mois de septembre 2016 a été particulièrement chaud et sec, expliquant probablement une partie de la très forte hausse du nombre de cyclistes recensés cette année-là.

La météo n'est cependant pas le seul facteur expliquant l'augmentation de 42 % observée en 2016.

Fermeture des tunnels, mise en place du piétonnier, attentats du 22 mars sont autant d'évènements qui ont également pu affecter les choix des modes de transport à Bruxelles, parfois au profit du vélo.

10 Évolution du nombre de cyclistes (totaux pour 15 points de comptage)<sup>1</sup>



Observatoire du vélo en RBC (Pro Velo asbl)

<sup>1</sup> Comptages un mardi ou un jeudi de septembre, entre 8h et 9h du matin

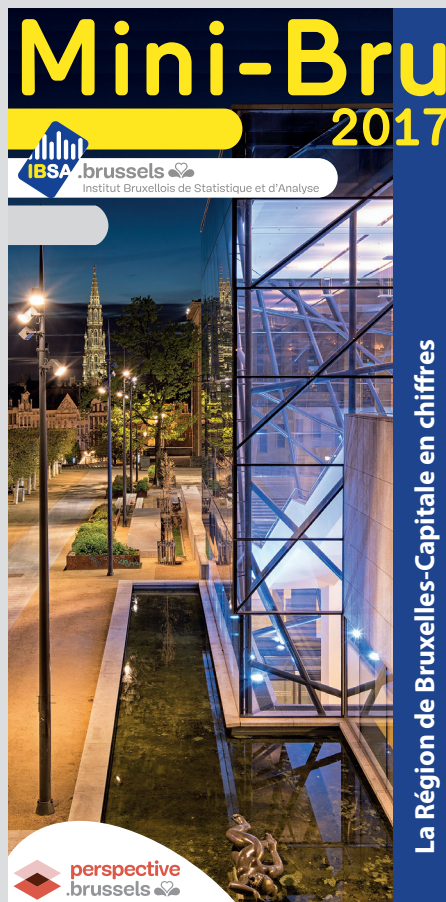


## Le Mini-Bru 2017

L'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA) a publié la nouvelle édition du « Mini-Bru » en février 2017. Cette brochure rassemble de nombreux chiffres concernant la Région de Bruxelles-Capitale et les différents acteurs présents sur son territoire (particuliers, entreprises, pouvoirs publics, institutions). En un coup d'œil, le Mini-Bru 2017 permet d'aborder différentes facettes des réalités bruxelloises en rapport avec les thèmes suivants :

- Population
- Marché du travail
- Revenus et dépenses des ménages
- Recherche et technologie
- Économie
- Finances publiques
- Institutions politiques
- Enseignement et petite enfance
- Santé
- Aménagement du territoire et immobilier
- Environnement et énergie
- Mobilité et transport
- Tourisme et culture

Le Mini-Bru 2017 est disponible en français, néerlandais et anglais, sur simple demande par téléphone (02/435.42.30) ou par mail (ibsa@perspective.brussels). La dernière édition ainsi que les précédentes peuvent être téléchargées sur le site de l'IBSA (ibsa.brussels).





## Pour aller plus loin

- IBSA. FRANKLIN Anne, 2014. *Les Bruxellois, champions de Belgique des déchets ?*, Focus de l'IBSA n°5.
- IBSA. HERMIA Jean-Pierre, 2015. *Un boom démographique à la loupe : Roumains, Polonais et Bulgares en Région de Bruxelles-Capitale*, Focus de l'IBSA n°9.
- IBSA. HERMIA Jean-Pierre, 2016. *Baromètre démographique 2016 de la Région de Bruxelles-Capitale*, Focus de l'IBSA n°16.
- IBSA. KALENGA-MPALA Roger (IBSA), WAUTELET Ariane (Innoviris), 2016. *La recherche et le développement à Bruxelles : qui finance ces activités et où sont-elles réalisées ?*, Focus de l'IBSA n°12.
- IBSA. Mini-Bru 2017.
- IBSA. TREUTENS Pierre-Philippe, 2016. *La statistique fiscale des revenus, une source de données adéquate pour mesurer le niveau de vie des Bruxellois ?*, Focus de l'IBSA n°14.
- IBSA. VERMEIR Toon, 2017. *Les exportations bruxelloises : une affaire de services ?*, Focus de l'IBSA n°19 (à paraître).
- OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL DE BRUXELLES-CAPITALE, 2017. *Tableau de bord de la santé en Région bruxelloise*, Commission communautaire commune, Bruxelles.



## Glossaire

**Centralité** : concept introduit par Christaller W. qui le définit comme « la propriété conférée à une ville d'offrir des biens et des services à une population extérieure ». Une hiérarchie peut être établie en fonction de l'aire d'influence, de la taille des marchés, des fonctionnalités offertes ou encore de l'accessibilité en termes de transport ou de communication.

**Chômeur BIT** : personne active qui est sans travail, disponible pour travailler et à la recherche active d'un emploi.

**Recherche et développement (R&D)** : ensemble des travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l'homme, de la culture et de la société, ainsi que l'utilisation de cette somme de connaissances pour de nouvelles applications.

**Revenu disponible** : le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (autres que les transferts sociaux en nature), moins le montant des impôts directs et des cotisations sociales. Il correspond donc à la part du revenu qui reste à la disposition des ménages pour la consommation ou pour l'épargne.

**Secteur tertiaire** : ensemble des services marchands et non marchands recouvrant les sections G à T de la nomenclature NACE-BEL 2008.

## NOTES

[1] Il s'agit des personnes de nationalité étrangère et qui, simultanément, ne possèdent pas la nationalité belge.

[2] Hors cotisations sociales payées par les employeurs.

[3] Cette branche correspond à la section M de

la nomenclature NACE-BEL 2008 et regroupe une grande diversité d'activités, notamment en rapport avec les domaines suivants : matières juridiques, comptabilité, conseil de gestion, architecture, ingénierie, analyses techniques, recherche-développement scientifique, publicité, études de marché...

[4] Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, 2017. « Tableau de bord de la santé en Région bruxelloise », Commission communautaire commune, Bruxelles.

# F18OCUS

Inscrivez-vous à la newsletter sur [www.ibsa.brussels](http://www.ibsa.brussels)



Coordination scientifique : Astrid Romain  
Comité de lecture : Xavier Dehaibe  
Rue de Namur, 59 – 1000 Bruxelles – T. 02 435 42 30 – [ibsa@perspective.brussels](mailto:ibsa@perspective.brussels)  
Éditrice responsable : Astrid Romain  
© 2017 Région de Bruxelles-Capitale. Tous droits réservés.